



**CTM du 9 novembre 2017**

## **Feuille de route ministérielle**

Le ministre a souhaité partager cette feuille de route avec les représentants du personnel comme il doit le faire avec les parlementaires du groupe agriculture afin d'être plus réactif et de mieux travailler ensemble.

Cette feuille de route fixe les orientations données par le Président de la République et le Premier Ministre suite aux échanges entre le cabinet du ministère et Matignon.

### **Conforter le secteur agricole et alimentaire**

Le secteur agroalimentaire est un secteur créateur de richesses, d'emplois et participe à la cohésion territoriale. Il faut avancer sur la création et la répartition de valeur entre les acteurs, accompagner la filière dans le cadre de la transition écologique pour répondre, entre autres, à la demande sociale. Plusieurs mesures seront mises en œuvre dont les chartes d'engagements, entre les partenaires de la filière, qui seront prolongées par la loi.

### **Sur le volet européen, trois axes : la politique agricole commune, la politique commune de la pêche et la réglementation sanitaire.**

Concernant la politique agricole commune, le ministère doit être force de propositions pour la nouvelle PAC, accompagner la transition écologique, rattraper les retards de versements et limiter les refus d'apurement. Nous sommes en bonne voie pour respecter le calendrier. Le ministre souligne le travail important des agents pour tenir les calendriers (90% des aides du 1<sup>er</sup> pilier sont versées et le versement MAEC 2015 est effectif). Les négociations sur les conditions de mise en œuvre du transfert de crédit du 1<sup>er</sup> au second pilier de la PAC se poursuivent avec les régions.

Pour le secteur de la pêche, sa défense doit être assurée dans le cadre des négociations sur le brexit et le respect des pêcheries au rendement maximum durable (RMD) garanti.

Pour la politique forestière, en lien avec le ministère de l'écologie, contribuer à la stratégie nationale pour mettre fin à l'importation de produits forestiers et affirmer le rôle économique de cette filière.

**Pour l'enseignement agricole**, reconnaissance de sa spécificité. Les formations seront adaptées au regard des besoins des entreprises, des filières et des territoires. Les moyens seront maintenus, Le rapprochement des écoles nationales vétérinaires d'une part, et des écoles d'agronomie d'autre part, sera étudié pour améliorer leur lisibilité à l'internationale ainsi que le rapprochement de l'IRSTEA et de l'INRA.

**Enfin sur le volet de l'amélioration de l'efficience**, proposer des mesures de simplification pour les autorisations de mise sur le marché, la certification, sur l'analyse des risques, la gestion des aides PAC en lien avec l'évolution de l'organisation actuelle.

Pour la sécurité sanitaire, il faut trouver les moyens pour faire mieux. L'Etat offre une garantie d'impartialité, c'est une mission en croissance qui ne peut être externalisée et le projet de loi de finances (PLF) traduit cette ambition en matière de crédits, un financement par la profession est à l'étude.

Le Ministre a également mis l'accent sur l'attractivité des emplois et le maintien de la technicité soulignant que les missions ne pouvaient être menées à bien si le ministère ne dispose pas d'agents compétents et formés. Il a également réaffirmé, que l'éducation et l'alimentaire n'étaient pas transférables et devaient continuer à être exercés par l'Etat et mit à nouveau l'accent sur le virage de la transition écologique qui devra s'appuyer sur l'appareil de formation.

## **Intervention FSU sur la feuille de route**

Vous nous présentez votre feuille de route, mais nous ne pouvons la déconnecter des travaux engagés par le gouvernement dans le cadre des travaux sur l'action publique 2022, par conséquent il nous est difficile d'échanger ce jour.

Nous avons cependant noté votre volonté de maintenir dans le giron de l'Etat les missions d'éducation et celles liées à l'alimentaire, non transférables. Mais, nous n'avons aucune visibilité de ce qui sortira du comité action publique 2022 et notre inquiétude est bien réelle.

Nous avons également noté qu'à plusieurs reprises vous avez parlé de transition écologique. Vous vous situez ainsi, semble-t-il, dans le prolongement de la politique menée par votre prédécesseur sur l'agroécologie. Le parlement européen doit ce jour se prononcer sur la prolongation d'autorisation d'utilisation du glyphosate, et nous ne pouvons que vous encourager à résister aux lobbying.

Vous avez également fait état d'un travail en commun avec le ministère de l'écologie sur la forêt, et nous souhaitons appuyer l'importance, de la forêt, mais pas uniquement, en terme de limitation du niveau de CO2 dans l'atmosphère. La mer au travers du plancton joue un rôle prédominant dans ce domaine, au-delà de celui de la forêt. Le ministère a récupéré la direction des pêches qui devrait intégrée cette dimension.

## **Réponses du Ministre aux interventions des organisations syndicales**

Vos interventions reflètent les attentes mais retenez qu'il était nécessaire de partager cette feuille de route. Je l'ai fait au titre de la transparence et de ma conception du dialogue social. Je défendrai ce ministère, ses missions et ses agents lors des négociations ; il y a certains leviers sur lesquels on peut agir.

Sur les SEA, je conviens que l'on a beaucoup demandé aux services, mais il y a eu augmentation des ETP au budget. Il faudra revoir le mode de fonctionnement, le choix des structures et changer pour la prochaine programmation.

Sur la gestion du pilier 2 de la PAC par les régions, il y a des demandes mais l'expérience montre que l'on s'y est mal pris. Il faut retravailler sur le fonctionnement de l'autorité de gestion déléguée. Sur ce point, nous sommes sur du long terme pour conduire à bien ce travail. Sur le pilier 1, c'est non, il n'y aura pas de transfert.

Sur le sujet de la transition écologique et notre intervention, il s'est fâché concernant notre demande de résistance aux lobbying, mettant sur le même plan l'action des organisations syndicales du personnel et celle pratiquée par des groupes industriels ou des filières commerciales à des fins purement financières sans tenir aucun compte de l'intérêt général. C'est dommage. Résister aux lobbying, ce serait d'abord faire effectuer par des services de l'Etat les recherches sur la dangerosité ou non d'un produit ; ce serait mieux encadrer et rendre transparentes les interventions des lobbystes auprès des parlementaires, etc. Pour lui, il n'y a pas de meilleur vecteur pour la transition écologique que l'agriculture et la pêche.

Sur l'agro-écologie, il assume tout ce qui a été fait par son prédécesseur. Il précise qu'il ne faut pas opposer les modèles et les systèmes mais donner de la cohésion (ainsi, pour les pesticides, par exemple, est-il nécessaire de trouver la bonne trajectoire pour une sortie sans risque, pour trouver un produit de substitution). C'est la diversité qui fait la richesse de la France et si le modèle économique marche, cela lui va. Il souligne que l'on peut être vertueux au niveau de l'environnement quel que soit ce modèle.